

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 14 février 2019 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

La séance est ouverte à 11h20 sous la présidence de Mme Parent.

CE19-020a

RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LES SOURCES DE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LE GRAND MONTRÉAL

Dans le cadre des travaux de la Communauté relatifs à la diversification des sources de revenus pour diminuer la dépendance à l'impôt foncier en matière de mobilité durable et afin de s'assurer d'un équilibre entre les contributeurs du cadre financier de transport collectif métropolitain en fonction du principe bénéficiaire-payeur pour éviter que la croissance des dépenses en transport collectif soit largement absorbée par les municipalités,

Il est résolu

D'adopter le rapport de la Commission du transport intitulé Les sources de financement du transport collectif dans le Grand Montréal ;

De transmettre au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministre des Transports, à la ministre responsable de la Métropole, à l'adjoint parlementaire du ministre des Transports et président du chantier sur le financement de la politique de mobilité durable ainsi qu'au président de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), le rapport de la Commission de transport afin qu'il alimente la réflexion des partenaires dans la préparation du budget 2020-2021 pour la période du cadre financier métropolitain du transport collectif 2019-2028 ;

.../2



CE19-020a
suite

De contribuer aux travaux du chantier sur le financement de la mobilité prévu par la politique québécoise de mobilité durable afin de déterminer la contribution des partenaires au financement et plus particulièrement celle provenant des gouvernements ;

De contribuer aux travaux du Comité d'orientation stratégique de l'ARTM dans le cadre du plan des initiatives de développement du transport collectif ;

De demander au gouvernement du Québec

- De prolonger l'entente du budget 2017-2018 pour la période 2022-2026 afin de maintenir sa contribution à l'ARTM dans le cadre du futur budget 2020-2021 ;
- De bonifier les taux de subvention des programmes d'aide et augmenter la part relative au transport collectif du Fonds des réseaux de transport terrestre et de la Société de financement des infrastructures locales ;
- De prendre en charge la totalité du coût des mesures d'atténuation liées au chantier du Réseau express métropolitain à partir de 2019 ;
- D'indexer à l'inflation les sources de revenus provenant des automobilistes ; et
- D'introduire en temps opportun par voie législative, de nouvelles sources de financement additionnelles à moyen et long terme pour réduire la dépendance à l'impôt foncier en privilégiant des sources liées à l'écofiscalité, comme par exemple titre d'exemple la taxation kilométrique, faisant suite aux travaux de la Communauté sur ces questions.

De s'associer à l'ARTM afin de réaliser une étude sur l'impact et les modalités d'application d'une taxe sur les stationnements ainsi qu'une étude quant à la faisabilité et la mise en place d'une technologie de taxation kilométrique pour que les automobilistes paient en fonction de leur usage de la route et donc pour les externalités, telles que la congestion et la pollution que cet usage crée ;

D'envisager l'introduction progressive de mesures écofiscales visant la tarification de la congestion telles que la taxe sur le stationnement et la taxe kilométrique selon l'évolution de l'offre en transport collectif de manière à assurer une alternative à l'utilisation de l'automobile et, conséquemment, réduire graduellement la dépendance à la taxe sur l'essence ;

De demander à l'ARTM d'évaluer les revenus potentiels provenant d'une redevance de transport comme source additionnelle au cadre financier et, tel que prévu à sa loi constitutive, consulter la Communauté dans l'identification des territoires qui seraient assujettis à une telle redevance et d'évaluer également l'ampleur de l'utilisation provenant des usagers situés hors du territoire de l'ARTM et d'en préciser les impacts sur le cadre financier.



CE19-020b

RECOMMANDATIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA SUITE DU RAPPORT
SUR LES SOURCES DE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DANS
LE GRAND MONTRÉAL

Il est résolu

De donner mandat au directeur général

- D'informer les partenaires que la Communauté amorcera au moment opportun, le processus d'adoption d'un règlement métropolitain relatif à l'application d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, tel que prévu à la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, d'au moins 45 \$, afin de garantir le financement de mesures d'atténuation et diminuer le recours à la taxation foncière ;
- De préparer un projet de règlement sur l'application d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade qui sera soumis au Conseil au moment opportun ;
- De s'assurer de la collaboration de la Société d'assurance automobile du Québec dans la mise en œuvre du règlement sur l'application d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade ; et

D'autoriser le directeur général à conclure toute entente à cet égard avec la Société d'assurance automobile du Québec.

CE19-021

RAPPORT DE LA COMMISSION DU TRANSPORT SUR LA TARIFICATION
SOCIALE

Vu la recommandation numéro CTR19-03 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 22 janvier 2019,

Il est résolu

De prendre acte du rapport intitulé *Orientations et attentes à l'égard de la tarification sociale du transport en commun sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* et d'en autoriser la diffusion ;

De transmettre le rapport au président de l'Autorité régionale de transport métropolitain afin que les orientations et attentes soient prises en compte dans les travaux relatifs à la refonte du cadre tarifaire et qu'à la suite de ces travaux, il sensibilise le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le cadre des programmes relatifs à la solidarité sociale ;

De prendre acte du document relatif à la consultation des organismes intéressés par la tarification sociale ainsi que du rapport de consultation des cinq secteurs et des quatre organismes publics de transport en commun.

CE19-022

APPROBATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028 DE
L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Vu la recommandation numéro CTR19 22 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 5 février 2019,

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le Programme des immobilisations 2019-2028 de l'Autorité régionale de transport métropolitain.



CE19-023

APPROBATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028
D'EXO

Vu la recommandation numéro CTR19 21 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 5 février 2019,

Il est résolu

De recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le programme des immobilisations 2019-2028 d'**exo** (PDI) ;

De demander à **exo**

- Que le Programme de développement de mesures préférentielles pour autobus d'**exo**, nommé IFR 0369 à son PDI, identifie l'axe de l'autoroute 640 à la liste des projets à l'étude pour l'aménagement de voies réservées ou de mesures préférentielles pour autobus ;
- De respecter les orientations, les objectifs et les critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de ses interventions.

CE19-024a

APPROBATION DU VOLET MÉTRO DU PROGRAMME DES
IMMOBILISATIONS 2019-2028 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE
MONTRÉAL

Vu la recommandation numéro CTR19-20 de la Commission du transport adoptée à sa séance du 5 février 2019,

Il est résolu de recommander au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le volet métro du programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

CE19-024b

APPUI POUR LE FINANCEMENT DE TRANSFORMATEURS REQUIS POUR
LE MAINTIEN DU SERVICE DU MÉTRO DE MONTRÉAL

Considérant que le réseau d'Hydro-Québec sur l'île de Montréal a été converti de 12 kV à 25kV et que le métro de Montréal fonctionne à un courant de 12 kV, la Société de transport de Montréal doit envisager la construction de trois postes transformateurs pour abaisser la tension de 25 à 12 kV afin de maintenir le service du métro. Le coût de la construction de ces postes est estimé à 100 millions de dollars ;

Il est résolu

D'informer la Société de transport de Montréal et le gouvernement du Québec que la Communauté appuie la demande de la Ville de Montréal pour que le coût des trois postes transformateurs requis afin d'assurer la continuité du service du métro soit financé entièrement par le gouvernement du Québec, ce qui éviterait d'augmenter le déficit du métro à la charge des 82 municipalités de la Communauté.



CE19-025 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 18 JANVIER
2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2019.

CE19-026 DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO
422036

Il est résolu

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 422036, que la Communauté est favorable à la demande du ministère des Transports du Québec qui porte sur l'aliénation de terrains et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 0,17 hectare pour la réfection du pont de la route 342 situé en zone agricole sur les parties de lots 1 543 563 et 1 547 175, sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion ;

D'informer le ministère des Transports du Québec que les travaux prévus sont situés dans un bois et corridor forestier métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et demander que ces travaux soient réduits au strict nécessaire afin de préserver le couvert forestier existant ainsi que reboiser les lieux qui feront l'objet d'un abattage d'arbres.

CE19-027 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-24 SUR LE
PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le règlement modifiant le règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière afin d'ajuster les taux pour l'année 2019 conformément aux prévisions budgétaires adoptées par le Conseil le 5 novembre 2018, ce projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE19-028 ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA
PÉRIODE DU 8 AU 25 JANVIER 2019

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 8 au 25 janvier 2019.

CE19-029 PROJET D'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION POUR UN SENTIER
CYCLABLE À SAINTE-JULIE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire (Programme), le projet d'installation de la signalisation présenté par la Ville de Sainte-Julie, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;



CE19-029
suite

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à sa réalisation totale jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de quatre mille neuf cent quarante-neuf dollars et quarante-six cents (4 949,46 \$) incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du Programme ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE19-030

PROJET D'ACQUISITION D'UN ESPACE BOISÉ À MONT-SAINT-HILAIRE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés, le projet d'acquisition du lot 2 348 900 à Mont-Saint-Hilaire, d'une superficie totale de 5 199 m² (0,52 hectare), présenté par le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire, pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas la moitié des dépenses admissibles liées à sa réalisation jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de six mille quatre cent cinquante dollars (6 450 \$), incluant les taxes nettes ;

D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.

CE19-031

COTISATION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation d'adhésion de la Communauté à titre de membre de la Fédération canadienne des municipalités pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 au montant de deux cent dix-sept mille cinq cent vingt dollars et vingt-six cents (217 520,26 \$) incluant les taxes applicables.

CE19-032

DEMANDES PRÉBUDGÉTAIRES 2019-2020

Il est résolu d'adopter le document intitulé *Demandes de la Communauté métropolitaine de Montréal* dans le cadre des consultations prébudgétaires 2019-2020 du gouvernement du Québec, portant sur les municipalités rurales, la Trame verte et bleue, les aires TOD, le logement social et le financement du transport en commun et de le transmettre au ministre des Finances du Québec, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre responsable de la Métropole et au ministre des Transports, et d'en autoriser la diffusion.

CE19-033

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Il est résolu d'appuyer le renouvellement du mandat de M. Robert Lefebvre comme administrateur de la société Aéroports de Montréal.



CE19-034

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 28 FÉVRIER 2019

Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée du Conseil du 28 février 2019 tel que modifié séance tenante.

Documents déposés

Correspondance

- Lettre du 22 janvier 2019 de Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges.
- Réponse datée du 17 janvier 2019 du ministre des Ressources naturelles du Canada, M. Amarjeet Sohi, concernant le rapport sur la vulnérabilité des sources d'eau potable.

Environnement

Consigne du verre

- Résolution 2019-01-19, position de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Appui à la Fédération canadienne des municipalités – recyclage des plastiques

- Résolution CM1812 488 de la Ville de Dorval.
- Résolution 2019-01-20 de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Déclaration universelle – urgence climatique

- Lettre du 29 janvier 2019 de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Mme Catherine McKenna.
 - Résolution CO-181113-3.2. de la Ville de Longueuil.
 - Résolution 19-01-27474 (9.1) de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.
 - Résolution 2019-035 de la Ville de Sainte-Thérèse.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 15.

Les résolutions numéros CE19-020 à CE19-034 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire